

**Bureau des installations et travaux réglementés
pour la protection des milieux**

Affaire suivie par : Madame Olivia CROCE

Tél: 04.84.35.42.68

olivia.croce@bouches-du-rhone.gouv.fr

Dossier n°2021-345-A

Marseille, le

22 JAN. 2025

**Avis d'enquête publique
Société GANAYE IN STOCK à Martigues**

En exécution de l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 21 janvier 2025, il sera procédé **du lundi 17 février 2025 au vendredi 21 mars 2025 inclus** sur le territoire des communes de **Martigues et de Port-de-Bouc**, à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sollicitée dans le cadre d'une régularisation administrative par la société GANAYE IN STOCK, dont le siège social est situé 4 rue Jacques de Vaucanson à Martigues, en vue de la modification des activités et des conditions d'exploitation de son site actuellement dédié au stockage de produits chimiques en entrepôt et en vrac dans des réservoirs aériens, sis zone industrielle Ecopolis, 4 rue Jacques de Vaucanson à Martigues.

Ce projet consiste en l'augmentation des quantités de produits dangereux stockés en Grands Récipients pour Vrac (GRV) ou en petits conditionnements sur palettes logistiques dans l'entrepôt et en le développement de nouvelles activités, notamment le transit, tri, regroupement de déchets dangereux et non dangereux provenant des navires, le transit de déchets dangereux liquides en citerne, le conditionnement en GRV de nitrate de calcium destinés aux stations d'épuration, le regroupement d'huiles alimentaires usagées et le stockage de liquides inflammables.

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable du public.

Ont été désignés par le Président du Tribunal Administratif de Marseille :

Monsieur Christian PELLET, Ingénieur conseil en sécurité incendie et explosion, en qualité de commissaire enquêteur titulaire,

Monsieur Claude TAGLIASCO, Ingénieur HSE et études et risques industriels, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le dossier soumis à l'enquête contient notamment une étude d'impact et un résumé non technique que le public peut consulter sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Cette étude a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale et d'un mémoire en réponse de l'exploitant, qui sont consultables à cette même adresse internet et joints au dossier d'enquête publique.

Le dossier de la demande d'autorisation environnementale et les avis des services seront consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-Carrieres-et-Geothermie/Martigues>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 – bureau 421 – après contact préalable au 04.84.35.42.68 ou 04.84.35.42.72). Il sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse susmentionnée.

Le dossier d'enquête sur support papier accompagné d'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 33 jours consécutifs du **lundi 17 février 2025 au vendredi 21 mars 2025 inclus en mairies de Martigues et de Port-de-Bouc**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet, **aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux** :

Mairie de Martigues, Hôtel de Ville, Accueil, avenue Louis Sammut 13500 Martigues

Mairie de Port-de-Bouc, Hôtel de Ville, Service Urbanisme - Foncier, cours Landrison 13110 Port-de-Bouc

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- par courrier adressé par voie postale à la mairie de Martigues, Hôtel de Ville, avenue Louis Sammut 13500 Martigues, siège de l'enquête.

- par voie électronique sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5933>

Ce registre est également accessible à partir du site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-Carrieres-et-Geothermie/Martigues>

- par courriel à l'adresse suivante :

enquete-publique-5933@registre-dematerialise.fr

En outre, les observations et propositions écrites et orales du public seront reçues par le commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- **Mairie de Martigues**, Hôtel de Ville, Accueil, avenue Louis Sammut 13500 Martigues, siège de l'enquête

- le lundi 17 février 2025 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)

- le mardi 25 février 2025 de 13h30 à 16h30

- le jeudi 6 mars 2025 de 13h30 à 16h30

- le mardi 11 mars 2025 de 9h00 à 12h00

- le vendredi 21 mars 2025 de 13h30 à 16h30 (fin de l'enquête).

- **Mairie de Port-de-Bouc**, Hôtel de Ville, Service Urbanisme - Foncier, cours Landrison 13110 Port-de-Bouc

- le mercredi 19 février 2025 de 13h30 à 16h30

- le vendredi 7 mars 2025 de 9h00 à 12h00

- le lundi 17 mars 2025 de 9h00 à 12h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables au siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susvisé. Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux articles R.123-14 à R.123-17 du code de l'environnement.

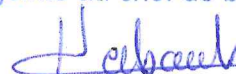
À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou de refus est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis, le cas échéant, du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale assorti de prescriptions, ou de refus. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Sylvain NEYROLLES - Responsable QHSE de la société - courriel : s.neyrolles@ganaye-environnement.fr

Marseille, le **22 JAN. 2025**

Pour le Préfet
L'Adjointe au chef de bureau



Christine HERBAUT